

Décret

Générale

modern

Décret n° 2018-086/PRE portant transfert de la gestion de la jetée du Terminal Pétrolier de Doraleh.

n° 2018-086/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
22 février 2018

Numéro JO
n° 4 du 28/02/2018

Date du numéro
28 février 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°202/AN/17/7ème L du 08 novembre 2017 portant sur les contrats d'infrastructures stratégiques

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR PROPOSITION DE LA PRÉSIDENCE.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Suite à la résiliation de l'accord-cadre conclu entre la République de Djibouti et la Société Dubaï International (Djibouti) FZE le 9 février 2004, la jetée du Terminal Pétrolier de Doraleh est transférée à l'Autorité des Ports et des Zones franches.

Article 2

Le présent décret prendra effet dès sa signature. Il sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH